



Droit garde sur mon fils

Par jeannine

J'ai eu mon fils avec ma femme qui est la mère biologique, nous sommes un couple solide ensemble depuis 2004, nous nous sommes pacsés, battu pour nos droits et avons eu la chance de pouvoir nous marier en 2014 pour nos 10 ans. Notre souhait de fonder une famille a été un parcours compliqué 4ans de combats pour que notre fils voit le jour en 2015.

Pour pouvoir devenir la mère de mon fils je suis passé par une procédure d'adoption plénière, j'ai reçu le saint graal , nous sommes officiellement une famille tous les 3.

Ma femme tombe malade en 2016 : un cancer du sein métastatique, nous avons vécu ensemble 3 années de combat ou malheureusement le cancer gagne. Décembre 2019, je me retrouve veuve, notre fils orphelin 4 ans et demi de sa maman.

Je fini en 2021 par retrouver l'amour et décide de donnée un nouvel essor à la vie de mon fils et moi, Juillet 2021 nous nous pacsons et je fais demande de mutation de mon coté pour la rejoindre en Février 2022. Tout se passe bien, nous habitons chez elle. Mon fils est content, il va mieux et vit une vie de famille avec 2 mamans.

Avril 2022 arrêt maladie suite à un gros Burn out pour moi (je suis aide soignante)

Madame suit sa 1ere année de Master et sa 2ème année.

Je précise etre très amoureuse et meme faire une demande en mariage été 2022 que madame accepte. Je propose meme à Madame d'adopter mon fils pour établir un lien entre eux, pensant sincèrement à ce que mon fils ne se sente pas « mis de coté » dans cette nouvelle construction familiale, nous avons le projet de faire un enfant. Nous organisons la requête Septembre 2022 pour que l'adoption soit effective Juillet 2023. Janvier 2023 nous prenons rendez vous pour une PMA au sein de l'hopital de nantes.

Je gère seule ses démarches de mon coté, Madame est plongée dans ses études.

Nous essayons comme j' imagine beaucoup de couple des soucis particulier relationnel suite à ses études et ma depression...

Madame fini ses études pour devenir professeur de maintenance industriel (Master) dans les lycees.

En Juin 2023 elle est Stagiairiser au sein de l'Académie de Versailles , nous vivons cette année en distance, mon fils et moi habitant chez elle et elle habitant dans un petit studio près de PARIS.

Elle revient de temps en temps les weekends, restant sur paris pour travailler ses études et faisant attention au cout financier .

Fin Octobre 2023 nous passons devant notaire pour établir consentement tiers donneur ainsi que déclaration conjointe filiation Dassy / Brunet dans notre projet enfant, j'ai rendez vous pour une PMA en Janvier 2024 (rendez vous pris 1 an auparavant)mais comme Madame ne peut pas être présente suite à son travail notre Rendez vous est reporté en Aout 2024?

Je ne le vis pas très bien, je souffre de la distance, et tiens comme je peux en attendant son retour, je m'occupe de mon fils, au fil de ces années je me suis engagée association De parents d'élèves de l'école à mon fils ainsi que son sport le judo tout en préparation de nouveaux projets professionnels.

Nous nous comprenons moins, elle dans son nouveau travail, moi dans la construction de nouveaux projet professionnels.

J'accuse le coup de la situation et attend avec impatience son retour et qu'on se retrouve.

Elle devient titulaire et à sa mutation sur l'académie de Nantes .

Elle reviens définitivement le 11 Juin 2024, elle est distante, peu parlante,

Le matin du 13 Juin 2024 elle m'annonce de plus avoir de sentiments amoureux pour moi,

Je tombe des nues, pensant que c'est pas possible, je lui demande donc de tout de suite le soir même de parler avec mon fils car je suis tellement « mal » que je ne veux pas que mon fils s'inquiète de mon état et qu'il comprenne pourquoi.

J'habite chez elle je dois donc me trouver un logement, elle me laisse jouir de son logement et part chez ses parents.

Le nécessaire est fait, nous signons une rupture de PACS le 1er juillet et chez le notaire même si je ne suis pas d'accord elle me dit « ce sera mieux que de recevoir une lettre par voie postale, ce sera moins difficile pour toi » car non je ne suis pas d'accord de cette fin brutal . La procédure à été rapide trop à mon gout mais je suis vraiment plongé dans une tristesse profonde.

J'essaie de la reconquérir, je Ny crois pas, je n'accepte pas, je suis anéanti, on décide ensemble d'une convention parentale pour mon fils, je dit oui à tout, je n'ai pas la force, je ne pense plus vraiment , je ne comprend pas ce qui m'arrive

On envoie les papiers aux juges mais qui nous renvoient car il manque énormément d'éléments .

On fait le nécessaire, et j'attends le retour des documents dont les actes de naissance.
Nous organisons une garde alternée pour mon fils, il souhaite le même temps avec nous 2.
Nous commençons réellement à mettre ça en place à la rentrée scolaire,

Et là de mon côté je vis difficilement l'organisation, mon fils fête son anniversaire et c'est la semaine où il est avec elle. Je propose qu'on se fasse un restaurant ensemble le soir pour que je puisse fêter avec lui son anniversaire nous le fêtons donc, mais je déchant, le jour de son anniversaire mon fils s'est levé à 6h30 pour être gardé par une tierce personne (une amie de base à notre couple mais qui m'a rayé de ses contacts au fil du temps) qui l'a ensuite amené à la garderie car Madame travaille à 1h de son domicile? j'ai été blessé en plus de toute la souffrance que la séparation m'inflige, je ne comprends pas pourquoi elle n'a pas proposé à ce que Léo soit avec moi le jour de son anniversaire, il serait réveillé moins tard et serait avec sa maman.

Ce soir là j'ai essayé d'échanger avec elle à ce sujet, exprimer mon mécontentement mais nos échanges sont houleux, je demande à revoir notre accord car je ne souhaite donc pas déposer au juge la convention. Elle ne veut pas écouter mes sentiments et mes ressentis je dois respecter que dans son cœur elle et Léo il a 3 mamans me dit elle.

Je lui dit en face qu'elle n'est pas légitime pour moi d'être la mère de Léo, elle se donne un rôle qu'elle n'a jamais eu jusque là. Elle est réellement présente pour Léo depuis le 13 Juin 2024. On est vraiment en désaccord je vis très mal la séparation avec mon fils, je souhaite revoir avec elle les termes mais elle coupe la communication, je décide de faire une demande de médiation, les choses traînent nous avons enfin le rendez-vous avec la médiatrice le 4 Décembre, Le temps m'aide à avancer, je prends du recul sur cette histoire, sur mon fils, je ne suis pas dans un souhait d'ôter le lien de mon fils et cette femme.

Je ne peux défaire ce qui est fait mais je m'inquiète, mon fils n'est pas le sien au-delà des termes juridiques, je n'aime pas du tout sa façon de gérer cette séparation, elle s'impose beaucoup trop et est fermée à dialoguer avec moi de manière constructive, je suis selon ses dires méchantes dans mes propos, je ne pense pas j'essaie juste d'être réaliste.

Je me demande si je ne me suis pas fait avoir par une femme qui n'avait pas d'enfants je lui en ai offert un sur un plateau et elle s'est servie pour après me dégager et faire sa vie de célibataire avec mon enfant 1 semaine sur 2 !

Je m'inquiète pour mon fils son avenir, comment son éducation peut-elle bien se dérouler avec une femme qui finalement est à l'opposé de ce que moi je souhaitais pour lui ?

Je m'en veux d'avoir fait ce choix aujourd'hui, j'étais dans l'amour je ne pouvais pas imaginer une telle situation, je m'inquiète de sa sincérité au vu de la rapidité de l'arrêt de notre relation suite à l'adoption (1 an) Ma famille au fil de ces quelques mois m'a aidé à ouvrir les yeux sur cette femme.

Je souhaite protéger mon fils et moi de cette femme ne connaissant pas ces réelles intentions, pensez-vous que légalement quelque chose est possible ?

Je suis avant tout la mère de mon fils depuis toujours comment une femme après 3 ans de relation et adoption d'1 année peut-elle imposer à mon fils et moi une garde alternée ?

Je ne comprends pas pourquoi elle n'arrive pas, je me lève chaque matin en pensant à ma femme qui a mis au monde mon fils, je ne peux pas rester sans rien faire, laisser une femme avoir une place auprès de mon fils « aussi importante ».

Pensez-vous qu'un juge pourrait statuer sur cette situation avec une autre issue sur le mode de garde de mon fils ?

Je sais que l'adoption simple est révoquée pour de faits graves mais on n'est pas dans ce cas.

Est-ce que les droits parentaux que j'ai partagés avec elle puis je faire quelque chose par rapport à ça au vu de la situation ?

Alors je sais que la loi la justice est là pour défendre mon fils lors d'un tel litige,

Je l'aime tellement, je ne peux le laisser évoluer auprès d'une femme avec une telle vision du modèle familial.

Pour lui pour moi pour elle ma femme qui ne peut plus, pour notre famille pour ce que ça représente, pour ce que j'ai construit et que Madame est entraînée de déconstruire par ses propres attentions actions.

Je pense être la référente de mon fils et à ce titre je souhaite me battre si je n'ai pas le choix. Pour lui pour moi pour elle ma femme qui ne peut plus, pour notre famille pour ce que ça représente, pour ce que j'ai construit et que Madame est entraînée de déconstruire par ses propres attentions actions.

Je ne suis pas contre mon ex-compagne, je veux le meilleur humainement possible pour mon fils sa construction psychologique et son avenir !

Je ne pourrai entretenir de bonnes relations avec elle au sujet de mon fils car je ne peux lui octroyer cette place aujourd'hui au même titre que moi.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire,

Par DIU1973

Bonjour

Pensez-vous qu'un juge pourrait statuer sur cette situation avec une autre issue sur le mode de garde de mon fils ?

Nous ne préjugeons pas. Un juge tiendra compte des arguments de chaque partie etc délivrera une ordonnance.
Un avocat vous aiderait certainement mieux.

Par Isadore

Bonjour,

Je suis avant tout la mère de mon fils depuis toujours comment une femme après 3ans de relation et adoption d1 année peut elle imposer a mon fils et moi une garde alternée ?

Ben tout simplement parce qu'elle est sa mère, au même titre que vous. Vous avez consenti à l'adoption, votre fils a donc deux mères en vie en plus de celle qui est décédée. Il n'y a pas de raison de le priver d'une de ses deux mères vivantes sous prétexte qu'elles ne s'entendent plus.

Je m'inquiète pour mon fils son avenir, comment son éducation peut elle bien se dérouler avec une femme qui finalement est à l'opposé de ce que moi je souhaitai pour lui ?

C'est le problème de nombreux parents qui se rendent compte qu'ils ont eu un enfant avec quelqu'un qui n'est pas tel qu'ils l'imaginaient. Il faudra "faire avec".

Pensez vous qu'un juge pourrait statuer sur cette situation avec une autre issue sur le mode de garde de mon fils ?

Comme le dit Isernon, on n'en sait rien. Juridiquement, vous êtes égales. La loi privilégie la résidence alternée, mais il est aussi possible que le juge donne à l'une de vous la résidence principale selon l'intérêt de l'enfant.

Je lui dit en face qu'elle n'est pas légitime pour moi d'être la mère de Léo, elle se donne un rôle qu'elle n'a jamais eu jusque là .

Il faut éviter ce genre de propos, ce sera très mal vu du juge. Vous êtes ses deux mères, strictement égales aux yeux de la loi.

Est-ce que les droits parentaux que j'ai partagés avec elle puis je faire quelque chose par rapport à ça au vu de la situation ?

Non, rien dans votre récit ne justifie de priver l'autre mère de ses droits parentaux.

Si vous voulez que ça se passe bien pour votre fils, il faut admettre qu'en acceptant cette adoption vous avez donné une autre mère à votre fils, qui a donc deux parents en vie avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Vous pouvez avoir de mauvaises relations entre adultes, et ne pas avoir la même conception de l'éducation.

Mais la loi vous impose le devoir de respecter les liens de votre enfant avec l'autre parent :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049294125]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049294125[/url]

Il faut aussi avoir conscience que si la résidence alternée n'est pas possible, il est possible que ce soit l'autre mère qui ait la résidence principale. L'autre mère montre une certaine bonne volonté en demandant la résidence alternée. De votre côté vous montrez une volonté de minorer le rôle de l'autre parent. Cela pourrait pousser le juge à penser que l'intérêt de votre fils sera mieux préservé en confiant la résidence principale au parent le plus "mesuré" dans son attitude.